

# Plan de protection pour les écoles de bateaux à voile de l'AENS

Fiche d'information :

Statut AENS, 3 Juin 2020

Version OFSP, 27 Mai 2020

Lorsque le texte utilise la forme masculine, la forme féminine s'entend incluse.

**Nouveau coronavirus**

**VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER:**

**Garder ses distances.**

Recommandé : un masque si on ne peut pas garder ses distances.

**POUR RAPPEL:**

Se laver soigneusement les mains.

Éviter les poignées de main.

Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.

Rester à la maison en cas de symptômes.

## Exigences de base pour les leçons :

### Sélection des élèves dans le respect des impératifs de sécurité et de protection

- Avec les élèves appartenant à un groupe à risque, nous vous recommandons vivement le port du masque pendant les leçons.

*Sont considérées comme des personnes particulièrement vulnérables :*

- Les personnes âgées de 65 ans et plus ;

- Les personnes souffrant en particulier des maladies suivantes :

*Hypertension artérielle, diabète, maladies cardiovasculaires, maladies respiratoires chroniques, maladies et traitements ayant pour effet d'affaiblir le système immunitaire, cancer, etc.*

- Il ne doit pas être donné de leçons à des élèves présentant des symptômes (fièvre, maux de tête, maux de gorge, difficultés à respirer).
- L'instructeur tout comme l'élève doivent dans la mesure du possible porter un masque de protection si la distance de 2 m ne peut être respectée, si possible.

Si l'instructeur exige le port d'un masque de protection, l'élève doit se conformer à cette instruction.

- Sur la base de l'emploi du temps et du registre des leçons, il doit être possible de déterminer à tout moment quels élèves étaient à bord à quelle heure.

[www.ofsp-coronavirus.ch](http://www.ofsp-coronavirus.ch)



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG  
Office fédéral de la santé publique OFSP  
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP  
Uffizi federal da sanadad publica UFSP



Scan for translation

## Mesures dérivées du plan de protection modèle de l'OFSP

Version OFSP, 22 avril 2020 (source : backtework.easygov.swiss)

### **Infrastructures**

- Locaux d'enseignement théorique et terrains des écoles de voile : les différents groupes de formation ne doivent pas se mélanger, c'est-à-dire que les heures de début et de fin doivent être échelonnées de telle sorte que, dans la mesure du possible, un seul groupe à la fois utilise les vestiaires, les locaux d'enseignement théorique, les points d'eau, etc.
- Dans les locaux de l'école de voile et sur le terrain, les règles de distance doivent toujours être respectées.
- Les cours théoriques et les réunions à terre doivent avoir lieu en plein air chaque fois que cela est possible et nécessaire, avec une distance suffisante entre deux groupes. Au sein d'un groupe, une distance de 2 m s'applique..
- Pour les cours théoriques au restaurant de l'école de voile, les règles de distance doivent être respectées.
- Nettoyage / Désinfection : Les vestiaires et les installations de WC doivent être nettoyés au moins une fois par jour, les zones critiques (par exemple, les siphons de porte, les anneaux de WC et les boutons de réservoir, les robinets, les dessus de table dans les salles de théorie, etc.). Tous les participants aux cours de voile doivent se laver et se désinfecter les mains à l'entrée et à la sortie de la zone et des localités. Les écoles de voile fourniront des désinfectants.

### **Sécurité**

- Afin d'éviter d'éventuelles opérations de sauvetage et de remorquage, les cours de voile doivent être annulés ou ne pas être suivis en cas de vent et de conditions météorologiques douteuses.

### **Mesures générales**

- Nous conseillons un maximum de 5 personnes par leçon et par bateau, en fonction de la taille du bateau  
  
Les élèves emportent leur propre masque de protection.  
L'école de voile peut fournir à l'élève des masques d'hygiène si nécessaire..
- Le port de gants est souhaitable mais pas obligatoire. L'école de voile dispose de gants appropriés en fonction des besoins.
- L'école de voile fournit du désinfectant.
- Les élèves s'engagent à informer l'école s'ils devaient tomber malade ultérieurement.

### **Mesures à adopter avant les leçons**

- Les élèves attendent le début de la leçon hors du bateau ; c'est l'instructeur qui vient les chercher.  
  
Dans la mesure où cela est possible localement, un poste de désinfection avec du désinfectant pour les mains doit être mis en place.
- L'accueil et le briefing sur la leçon doivent avoir lieu de préférence à l'extérieur du bateau.
- Les élèves doivent se désinfecter les mains.

### **Mesures sur le bateau**

- La distance de sécurité doit être maintenue dans la mesure du possible.
- Dans les situations où la distance minimale ne peut être maintenue en permanence, le port du masque est recommandé.

### **Mesures après la leçon**

- Le débriefing et les salutations doivent avoir lieu de préférence à l'extérieur du bateau.
- L'instructeur doit désinfecter à l'extérieur et à l'intérieur du bateau tous les endroits tels que la barre, le bastingage, les haubans,, etc. que les élèves ont touchés.
- En outre, le bateau doit être nettoyé et désinfecté au moins une fois par jour.

## CONCLUSION

Le présent document a été rédigé par l'AENS sur la base d'une solution de branche conformément à l'Ordonnance 2 du Conseil fédéral du 27 mai 2020.

### Ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus (COVID-19)

#### (Ordonnance 2 COVID-19) (Étape de transition 3: assouplissements supplémentaires)

Modification du 27 mai 2020 <https://www.admin.ch/opc/de/official-compilation/2020/1815.pdf>

**Les membres de l'AENS seront informés par e-mail le 4 juin 2020 que le présent document est disponible en téléchargement sur le site.**

- Les désinfectants et les masques de protection peuvent être obtenus auprès de l'AENS (Voir la lettre d'information de l'AENS du 30 avril 2020)
- Chaque école nautique est libre de modifier le plan. Toutefois, dans ce cas le label de l'AENS ne doit pas être utilisé.

**Sous réserve de modifications apportées par l'OFSP, le plan entre en vigueur le 6 juin 2020 jusqu'à révocation.**



**Beat Ritzmann**  
Président de l'AENS  
Professeur de voile avec brevet fédéral

beat.ritzmann@vsms.swiss  
+41 79 643 48 20  
[vsms.swiss](http://vsms.swiss)



**Peter E. Schmid**  
Membres du Comité central  
Professeur en navigation de bateau moteur avec brevet fédéral

Secrétariat central - Finances  
Marketing & Communication

peter.schmid@vsms.swiss  
+41 79 348 69 96  
[vsms.swiss](http://vsms.swiss)

Source : OFSP-coronavirus.ch  
backtowork.easygov.swiss  
OFSP.admin.ch

Destinataires : AENS, VKS, OFT

[www.ofsp-coronavirus.ch](http://www.ofsp-coronavirus.ch)



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Gesundheit BAG  
Office fédéral de la santé publique OFSP  
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP  
Uffizi federal da sanadad publica UFSP



Scan for translation

